



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2008

**Aménagement du Cimetière GRAND´CROIX - Réfection du Bassin
et création d'une Fontaine - Marché n° 07222A003 - Augmentation
de la masse de travaux - AVENANT N° 1**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORSTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Gérard ZABATTA -

Excusés ayant donné pouvoir :

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008

DELIBERATION D20080501

Augmentation de la masse de travaux - AVENANT N° 1

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} décembre 2008,

La phase II d'aménagement du cimetière Grand' Croix, qui porte sur la réfection d'un bassin et la création d'une fontaine, a donné lieu en 2007 à la signature d'un marché de gros œuvre (lot 1).

En cours de réalisation, l'entreprise BONNET, titulaire de ce marché, a dû faire face à deux imprévus. D'une part, l'entreprise ACTIMEAU, soumissionnée pour les travaux de fontainerie (lot n°2), a été mise en cessation d'activité avant même d'avoir commencé sa prestation. Du fait que les travaux des lots 1 et 2 étaient imbriqués pour l'exécution de l'ouvrage, l'entreprise BONNET a dû interrompre son chantier dans le laps de temps nécessaire à la contractualisation d'un nouveau marché de fontainerie. D'autre part, la solution technique retenue par le maître d'œuvre pour l'étanchéité du bassin s'est avérée, lors de la mise en œuvre, inadaptée à la structure du bassin.

En conséquence, des plus values au montant du marché initial sont nécessaires pour prendre en compte le retrait et la réinstallation du chantier en l'attente des prestations du nouveau fontainier ainsi que le surcoût d'un système d'étanchéité techniquement conforme à la configuration du bassin. Leur incidence financière est une augmentation de 8,83 % du montant initial du marché.

Montant du marché après avenant n° 1

	HT	TTC
Ø Montant du marché initial	68 009,00 €	81 338,76 €
Ø Montant de l'avenant n° 1	6 010,00 €	7 187,96 €
Ø Montant du marché après avenant n° 1	74 019,00 €	88 526,72 €

Par ailleurs, il convient d'accorder un délai supplémentaire d'un mois à l'entreprise Bonnet compte tenu du changement de technicité d'étanchéité.

Enfin, le délai d'attente de reprise des travaux subi par l'entreprise Bonnet étant de 14 mois, la prise en compte d'une actualisation des prix se justifie sur le montant des travaux restants à réaliser à la date de redémarrage.

La dépense est inscrite au budget annexe du crématorium : chapitre 23 - compte 2312.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant relatif à l'augmentation du montant du marché de travaux à hauteur de 7 187,96 euros TTC en plus value du montant initial et accorder un délai supplémentaire d'un mois pour l'exécution des travaux.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant avec l'entreprise BONNET.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE